

COMPTE-RENDU AUDIENCE DRH DU 12 OCTOBRE 2023 DANS LE CADRE DU DEPOT DU PREAVIS DE GREVE DU 13 OCTOBRE 2023 DU COMITE DES SYNDICATS CGT DE LA VILLE DE PARIS

Sur la prime « pouvoir d'achat » : la DRH annonce que cette prime sera versée, dès la paye de décembre 2023 aux agents dont le revenu mensuel brut est inférieur à 3250 € (39 000 euros par an) selon les modalités du décret (à paraître):

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Par ailleurs, ne sont concernés que les agents embauchés avant le 1er janvier 2023, et au moins toujours rémunéré jusqu'à juin 2023 ! **La CGT revendique l'extension aux vacataires et aux personnels embauchés après janvier 2023**, mais l'administration indique ne pas vouloir ouvrir de négociation.

Si la CGT prend acte de cette décision, elle rappelle que cela ne va pas régler les fins de mois, l'inflation continue, la CGT revendique l'augmentation immédiate du point d'indice d'au moins 10%, l'indexation sur les prix !

Sur les ratios promus promouvables : si l'administration a satisfait la revendication portée de longue date par la CGT de 100% pour les catégories C et B pour les années 2024, 2025, 2026. **La CGT continue de revendiquer un RPP à 100% pour l'ensemble des personnels, donc pour les personnels de catégorie A, qui représentent près de 10 000 agents à Paris !**

Sur la revendication CGT de l'augmentation de 400 € mensuel de l'IFSE pour tous les agents, la DRH répond qu'il y aura une augmentation de 6% de l'enveloppe des primes pour les catégories C et B et de 5,5% pour la catégorie A en 2024. **Pour la CGT, 6% d'augmentation au mérite, ça n'est pas pareil qu'une augmentation de 400 € mensuel par agent !**

Sur l'augmentation de l'IFI (Indemnité Forfaitaire d'itinérance) au montant maximum de 51,25€ (au lieu de 17,50€/mois actuellement), la DRH répond qu'il y a une étude en cours, l'IFI existe sur tout le territoire national, **la CGT revendique le montant maximum !**

Par ailleurs, la DRH annonce vouloir remettre en cause l'IFI pour les personnels bénéficiant de véhicules de service : **pour la CGT c'est non** (quid d'un service d'une trentaine d'agents ayant un seul véhicule de service ?)

Sur le versement de la prime « Ségur » : la Ville considère avoir déjà appliqué le décret et être allée même au-delà. **La CGT continue de revendiquer cette prime pour tous les personnels qui relèvent du Médico-social y compris les personnels administratifs.**

Sur la Protection sociale complémentaire : **la CGT revendique au moment du passage en retraite qu'aucune augmentation de cotisations ne soit appliquée, le maintien du libre choix de la mutuelle, le maintien de l'APS annuelle !** L'administration a répondu que l'on était au début de la négociation.

Sur les jeux olympiques, **la CGT a posé des questions sur la remise en cause des droits à congés, des horaires, des effectifs, les délégations de missions de services publics à l'entreprise privée, du volontariat, de la restauration, des transports, de l'AGOSPAP...**

N'ayant eu que peu de réponses, **la CGT interpelle la Secrétaire Générale de la Ville de Paris pour être reçue le plus rapidement possible.** Nous vous informerons lorsque nous obtiendrons des réponses précises sur l'ensemble de ces sujets

Dans ce cadre, **la CGT a revendiqué d'anticiper les départs en retraite de 2024, et de recruter des personnels au statut dès le 1er janvier 2024 les départs en retraite prévus**, quitte à ce qu'il y ait doublon pendant quelques temps, ce qui peut permettre un tuilage ! La DRH n'a pas décliné cette proposition. Nous serons vigilants concernant ce sujet.

Le Comité des Syndicats CGT Ville de Paris, sollicitera et mettra à dispositions de l'ensemble des agents de la Ville, les informations et les outils nécessaires pour l'obtention de l'ensemble de ces revendications.

